

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



S
I
A
E
P

A
D
O
U
R

C
O
T
E
A
U
X



Chloration automatique



Chambre des vannes

2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018 conformément à l'article L 22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

9 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 65600 SEMEAC

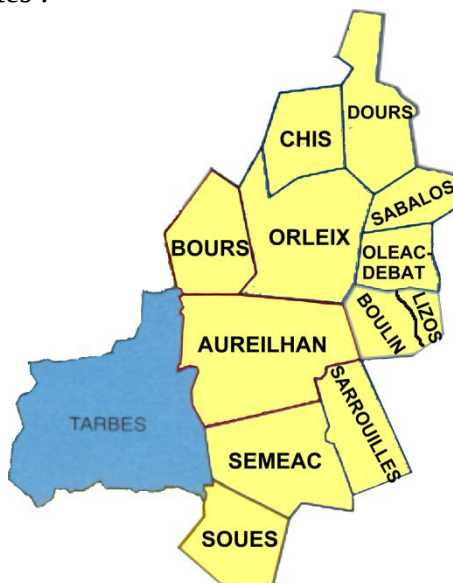
Sommaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2017 et 2018	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2017 et 2018	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 6
4) Les réservoirs	p 7 à 8
5) Le nombre d'habitants	p 9
6) Le nombre d'abonnés	p 9
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)	p 10
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 11 à 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 13
10) Indices de performance	p 14
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 14
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 14
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 14
d) Indice linéaire de consommation	p 15

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 15
1) Le type de traitement	p 15
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 15
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 16
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 17
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 18
A – LE PRIX DE L’EAU	p 18
1) Tarification	p 18
a) Le type de tarification	p 18
b) Les modalités de tarification	p 18
2) Coût de production du prix du m ³ d’eau	p 18
a) A la production de Soues	p 18
b) A l’importation	p 18
3) Le prix de l’eau	p 18
B – LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)	p 19
1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)	p 19
2) Les autres recettes	p 20
C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES)	p 20
1) Dépenses générales en exploitation	p 20
2) Les investissements	p 21
a) Travaux et investissements réalisés au cours de l’année 2018	p 21
b) Prévisions 2019	p 22
3) La dette	p 23
D – ANNEXES –	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 24
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 25 à 28

Le SIAEP Adour Coteaux est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à vocation unique. Il est constitué des communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

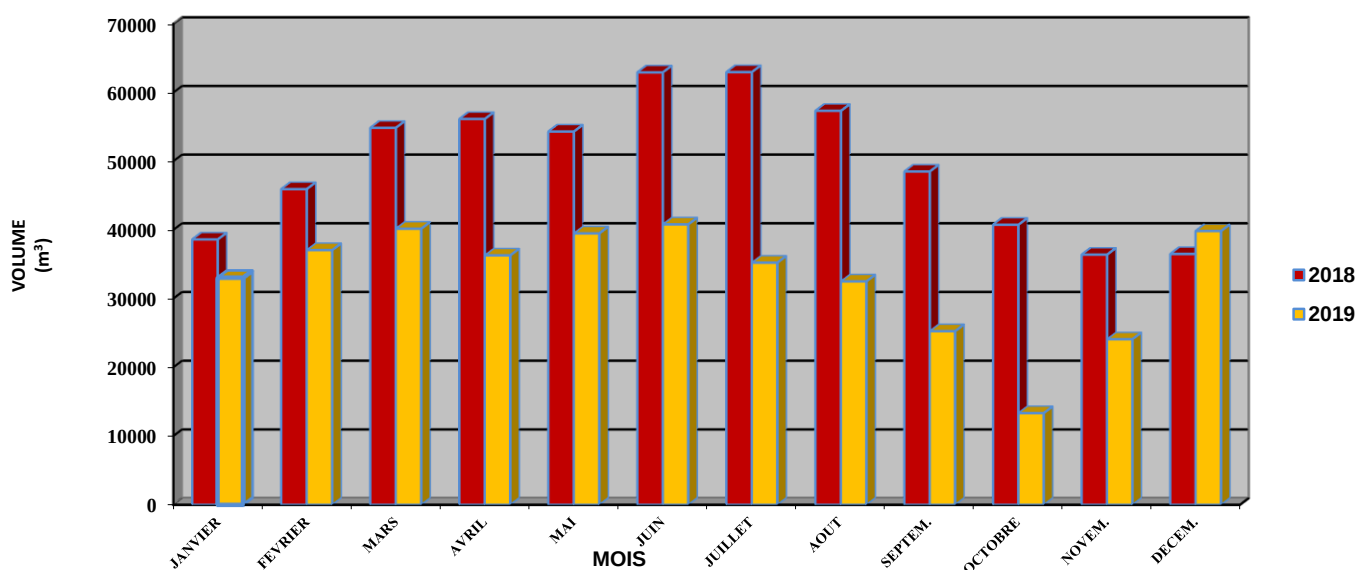
Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour.

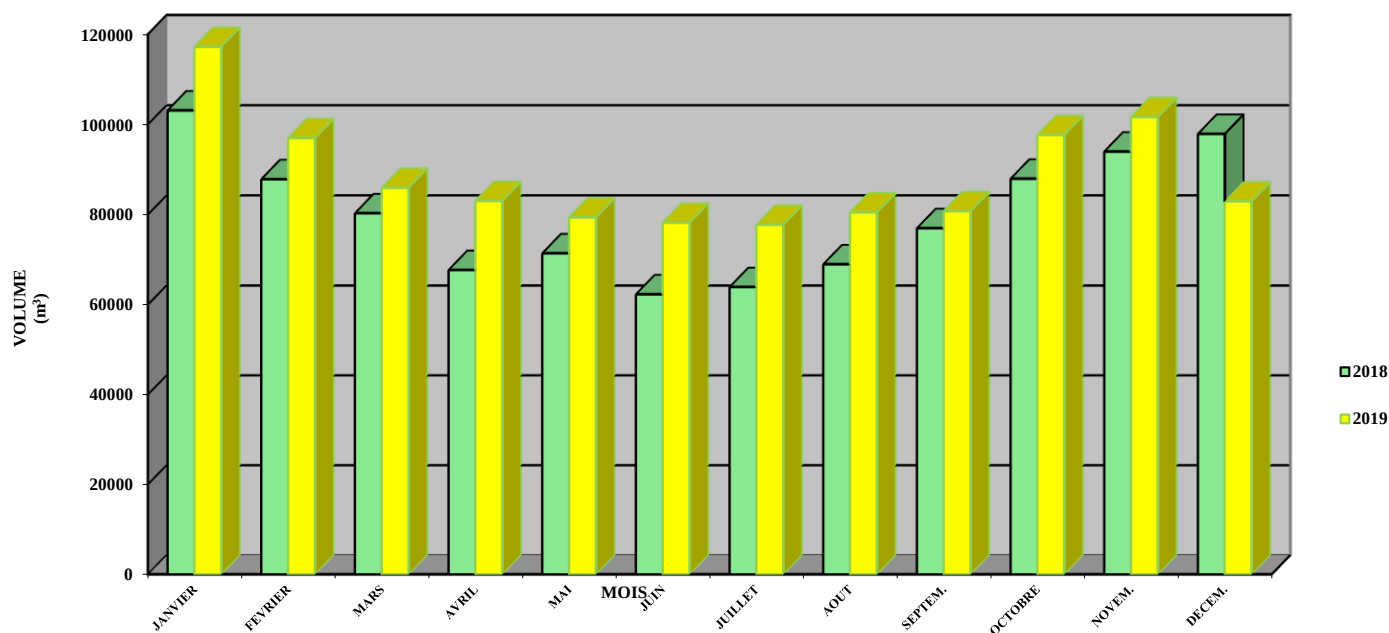
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2018 et 2019

DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES – 2018 (m³)	38600	45935	54853	56148	54317	62937	62976	57334	48495	40743	36383	36483	595204
SOUES – 2019 (m³)	33035	37052	40169	36280	39483	40794	35222	32493	25251	13337	24075	39830	397021
VARIATION (%)	-16,85	-23,97	-36,56	-54,76	-37,57	-54,28	-78,80	-76,45	-92,05	-205,49	-51,12	8,40	-49,92



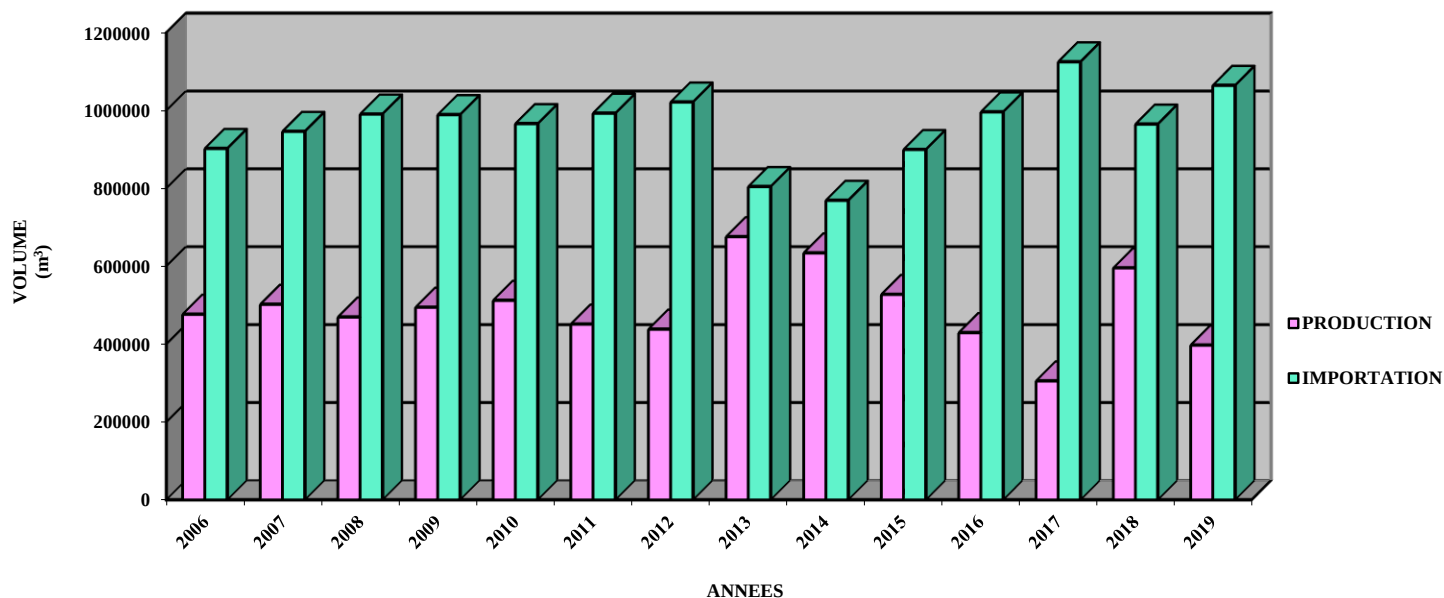
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2018 et 2019

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables, proportionnellement à la production des puits et également à la consommation.



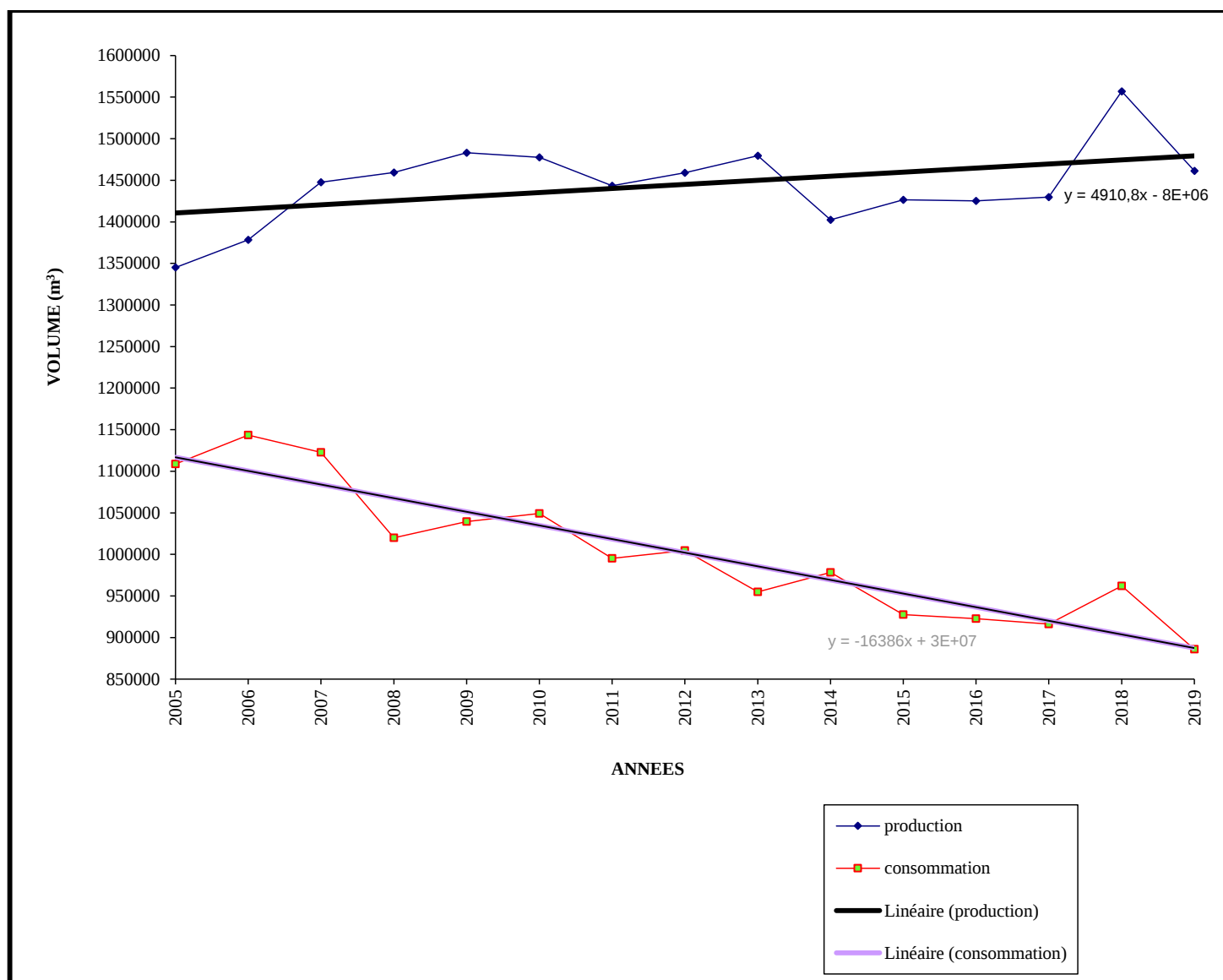
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2018	103126	87857	80312	67722	71426	62336	63938	68987	76995	87967	93996	97918	964598
2019	117230	96985	85958	83051	79395	78221	77757	80521	80780	97694	101671	82960	1064242
Variation %	12,03	9,41	6,57	18,46	10,04	20,31	17,77	14,32	4,69	9,96	7,55	-18,03	9,36

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production	476228	501684	469037	494184	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116	595204	397021
Importation	902030	945970	990406	988922	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700	964598	1064242
Volume total	1378258	1447654	1459443	1483106	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816	1559802	1461263
Rapport production/importation	0.53	0.53	0.47	0.50	0.53	0.45	0.43	0.84	0.82	0.59	0.43	0.27	0.62	0.37

5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de points de comptage	Nombre de branchements/km
Aureilhan	69,53	29,35%	3898	56
Boulin	12,87	5,43%	141	11
Bours	14,24	6,01%	448	31
Chis	5,09	2,15%	138	27
Dours	3,35	1,41%	109	33
Lizos	1,66	0,70%	53	32
Oléac-Debat	4,18	1,76%	74	18
Orleix	21,54	9,09%	911	42
Sabalos	1,99	0,84%	75	38
Sarrouilles	10,7	4,52%	302	28
Séméac	64,21	27,11%	2883	45
Soues	27,5	11,61%	1448	53
TOTAL	236,86		10480	44

Les linéaires de canalisations sont calculés sur une base informatique (dernière mise à jour en 2019)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

En 2018, le linéaire de réseau était de 232,7 km et le nombre de points de comptage de 10455 (plusieurs points de comptage peuvent être raccordés sur un même branchement).

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2019}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{1.272}{236.9} \times 100 = 0.54\%$$

En 2018, le taux de renouvellement était de 1,92%

Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2019}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$

$$= \frac{1.272 + 0.339}{236.9 + 57.54} \times 100 = 0.55\%$$

En 2018, le taux de renouvellement était de 1,57%

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de compteurs changés	340	513	192	281	690	617	700	878	1006	650	607	766

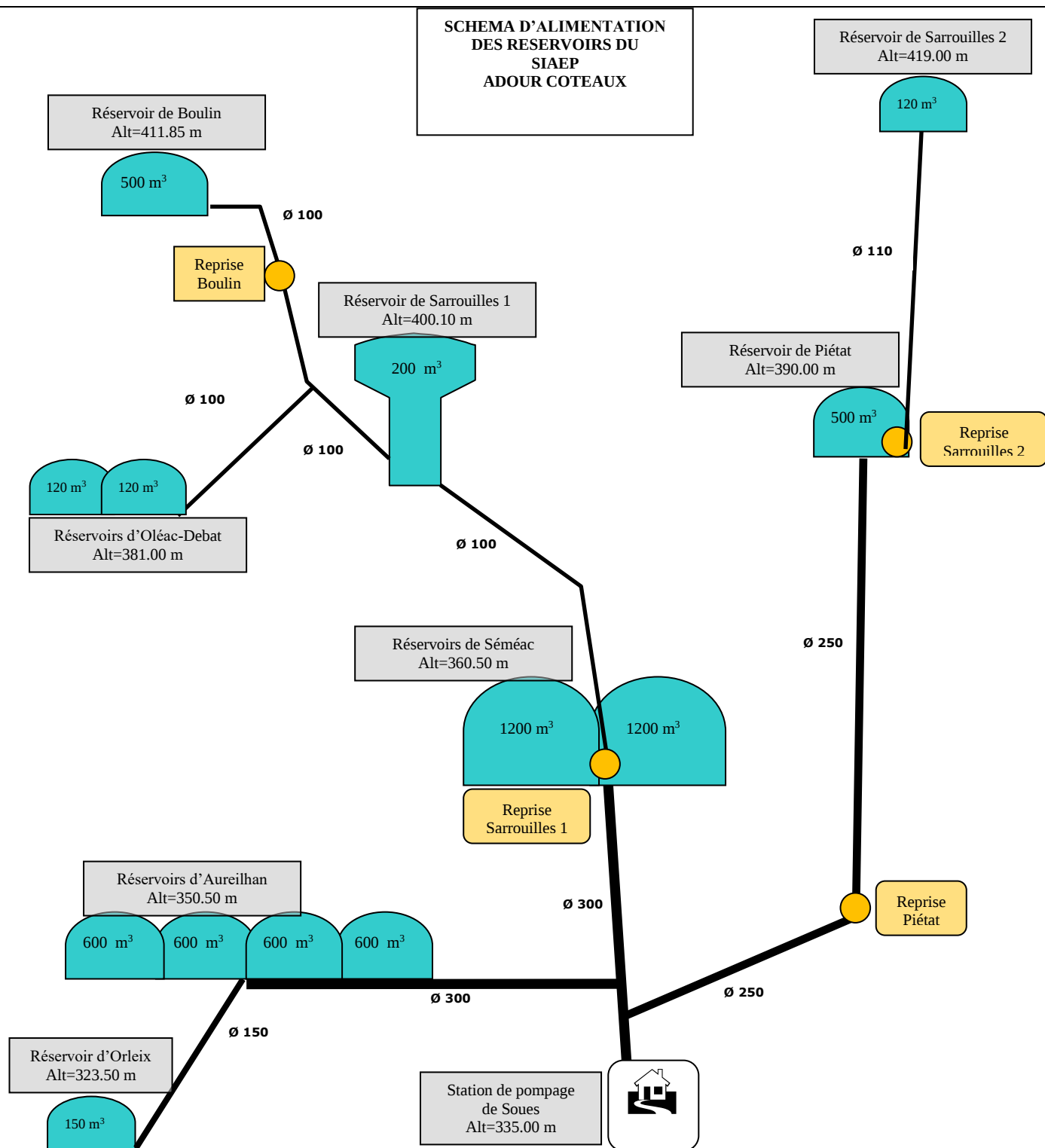
4) Les réservoirs

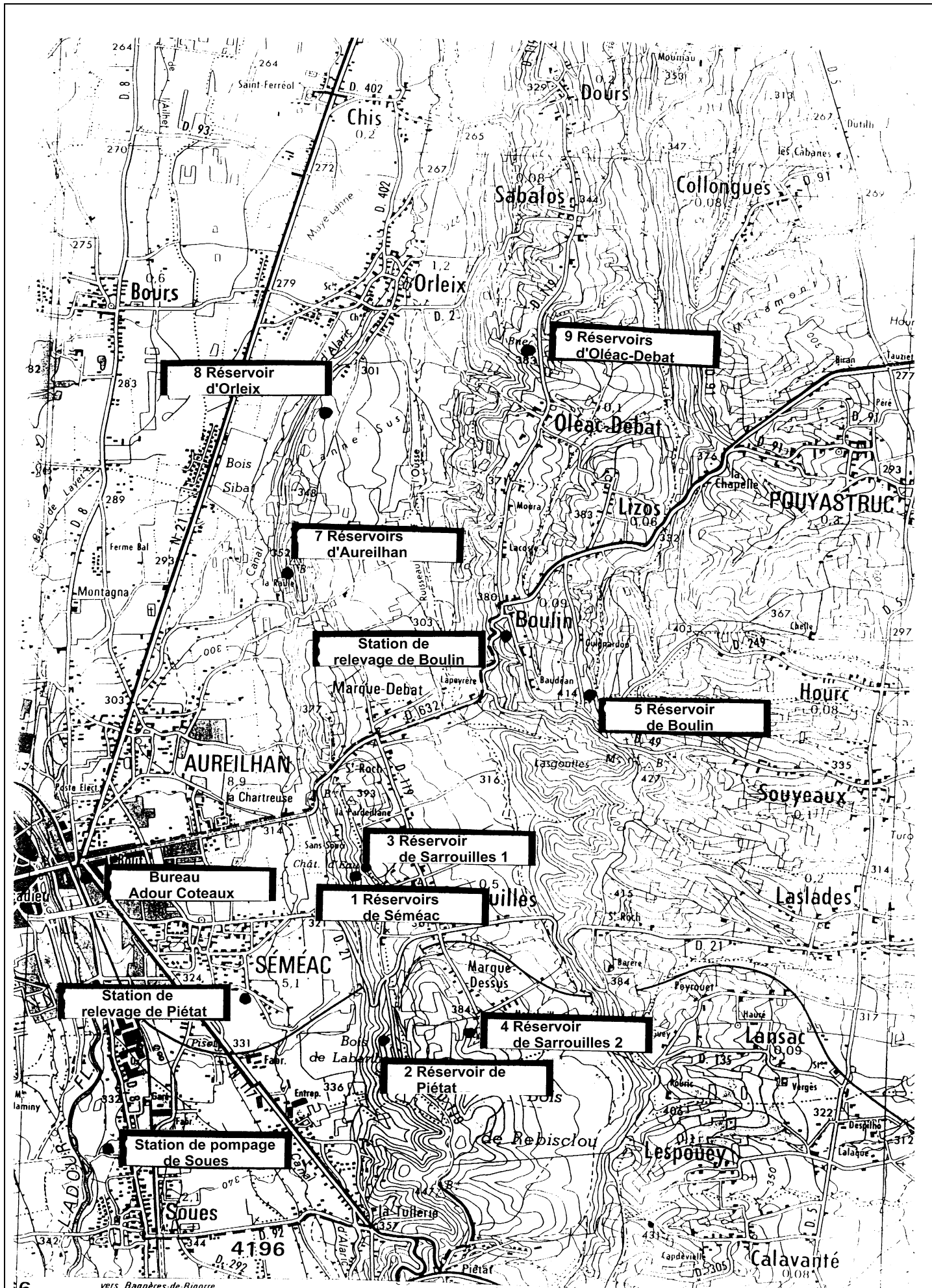
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2019, ils étaient les suivants :

VOIR FOND DE CARTE	COMMUNE	DESIGNATION	VOLUME STOCKE
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³

Globalement le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SIAEP
ADOUR COTEAUX





5) Le nombre d'habitants (population municipale et totale 2017- en vigueur le 01/01/2020)

	Municipale	Totale
AUREILHAN	7 745	7967
BOULIN	288	297
BOURS	829	846
CHIS	315	316
DOURS	223	228
LIZOS	117	118
OLEAC-DEBAT	170	171
ORLEIX	2 127	2160
SABALOS	147	149
SARROUILLES	529	546
SEMEAC	4 926	5061
SOUES	3 061	3119
Total	20 477	20 978

En 2018, le nombre d'habitants était de 20 446

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2016	2017	2018	2019
AUREILHAN	3548	3590	3618	3672
BOULIN	123	124	124	125
BOURS	410	414	415	424
CHIS	127	128	128	129
DOURS	107	108	107	106
LIZOS	52	52	52	53
OLEAC-DEBAT	74	74	73	74
ORLEIX	874	881	889	894
SABALOS	71	72	73	72
SARROUILLES	268	276	284	283
SEMEAC	2500	2525	2571	2637
SOUES	1428	1433	1434	1435
TOTAL DES ABONNES	9582	9677	9768	9904

Soit une augmentation par rapport à 2018 de 136 abonnés soit 1.39 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrables, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

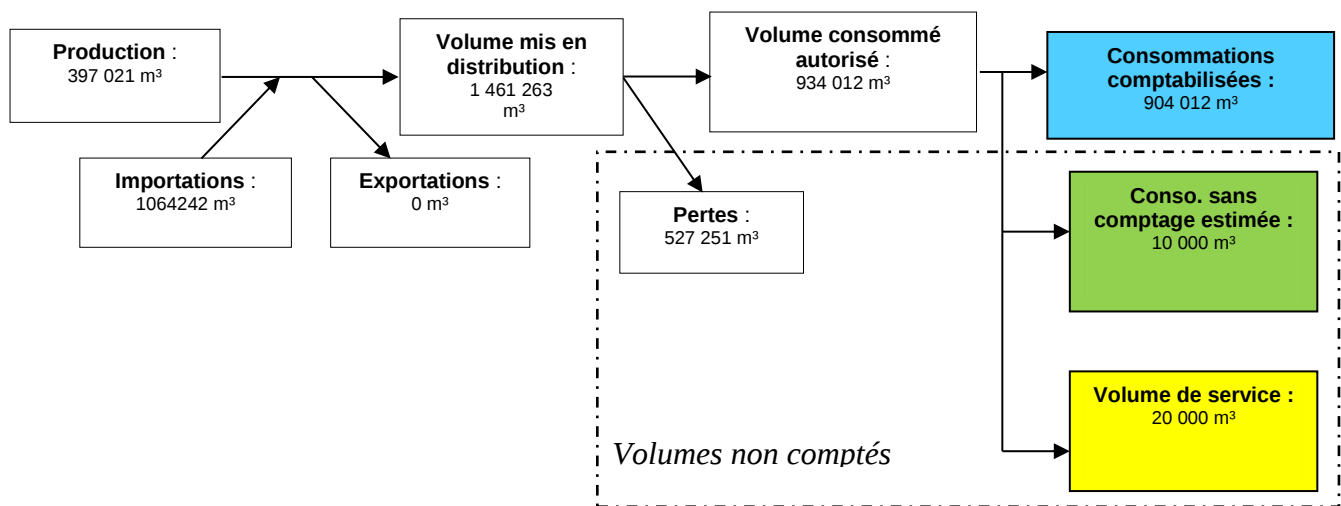
7) Les volumes facturés (après écrêtements)

Volumes facturés entre 2018 et 2019 en m ³			
	2018	2019	Variation
AUREILHAN	352924	270372	-23,39%
BOULIN	15357	16688	8,67%
BOURS	38726	38310	-1,07%
CHIS	15197	11399	-24,99%
DOURS	10065	11242	11,69%
LIZOS	4311	4669	8,30%
OLEAC DEBAT	7452	8080	8,43%
ORLEIX	109034	94536	-13,30%
SABALOS	6016	6975	15,94%
SARROUILLES	36484	32085	-12,06%
SEMEAC	244488	262729	7,46%
SOUES	121974	128905	5,68%
Total	962028	885990	-7,90%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les écrêtements de facture représentent 18 022 m³ (31 836 m³ en 2018)

Interventions réalisées en 2018 (du 01 janvier au 31 décembre 2018 suivant les diamètres de conduites)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUTES REPAREES
Aureilhan													
Bours													
Boulin													
Chis													
Dours													
Lizos													
Oléac Debat													
Orleix													
Sabalos													
Sarrouilles													
Séméac													
Soues													

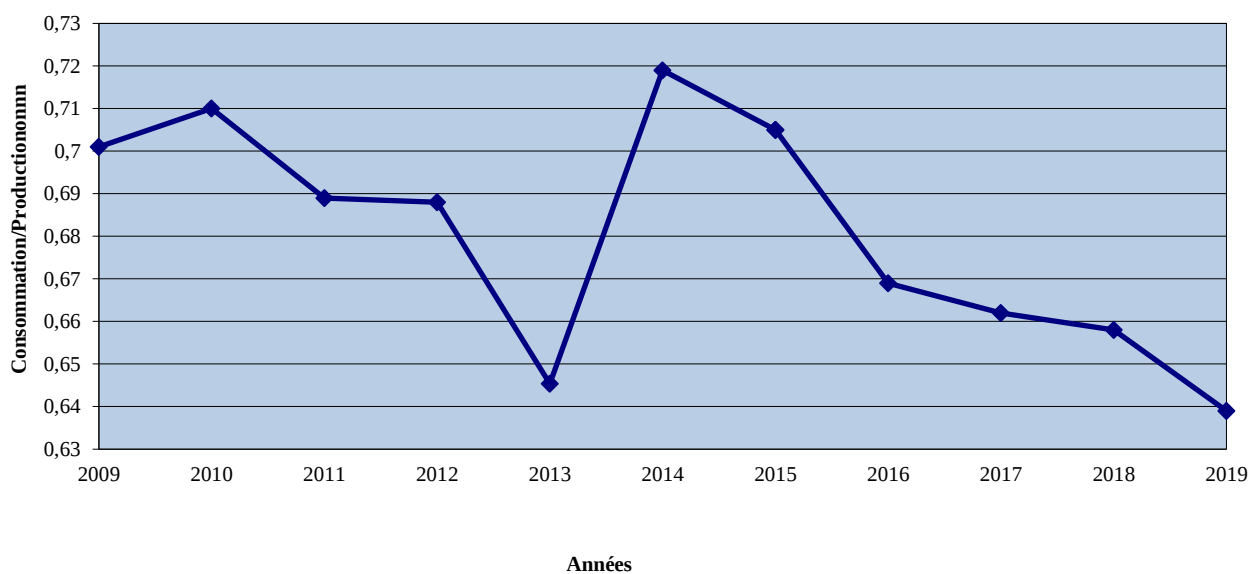
NOMBRE DE FUTES REPAREES EN 2019 : 00

Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées	34	20	26	40	38	29	41	27	31	34	

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rendement
2008	1 459 443	1 020 010	0.698
2009	1 483 106	1 039 562	0.701
2010	1 477 657	1 049 140	0.710
2011	1 443 459	994 355	0.689
2012	1 459 171	1 004 753	0,688
2013	1 479 518	954 834	0,645
2014	1 402 386	1 008 305	0,719
2015	1 426 385	1 004 943	0,705
2016	1 425 122	952 827	0,669
2017	1 429 816	946 153	0,662
2018	1 557 019	1 023 864	0,658
2019	1 461 263	934 012	0,639



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,461\,263 - 934\,012}{236.9 * 365} = 6.10 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2018, l'Indice Linéaire de Pertes était de 6.28 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{34 * 1000}{9768} = 3 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée} + \text{volume de service}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$
$$= \frac{904\,012 + 10\,000 + 20\,000}{236.9 * 365} = 10.80 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

En 2018, l'Indice Linéaire de Consommation était de 12.05 m³/km/j

C -LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2019 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Conclusion sanitaire

2018

La limite réglementaire (0,1 µg/L) a été dépassée pour l'ESA métolachlore. Un avis de l'ANSES indique une valeur maximum de 510 µg/L sans effet néfaste sur la santé pour cette molécule. L'eau distribuée ne présente pas de risque sanitaire.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**. L'état d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS Occitanie

Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 43

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : Aucune

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 15 mg/L

Concentration maximale : 21 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Sur la période, au moins un prélèvement a dépassé pour un ou plusieurs paramètres la concentration de 0.1 µg/L.

Somme des concentrations en pesticides : 0,26 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 11 µg/L

Concentration maximale : 17 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 15,4 °f
Concentration maximale : 16,2 °f

D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT (Situation au 31/12/18)

- Service du Secrétariat : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
- Service de la Régie : 1 Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
1 Agent de Maîtrise principal
- Service Technique : 1 Ingénieur
1 Agent de maîtrise
1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
2 Adjoints Techniques principaux 2^{ème} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps partiel (8 h/semaine)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le Syndicat Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2017- 2021).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.I.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujetti à la T.V.A. de 5,5 %

a) Le type de tarification

Le prix de l'eau est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une part variable (volume d'eau consommé).

La prime fixe (abonnement) est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements, sans distinction du diamètre du compteur.

b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Coût de production du m³ d'eau

a) A la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit
0.0403 € HT/m³

b) A l'importation convention en cours de négociation

3) le prix de l'eau

Le prix de l'eau est identique pour les 12 communes constituant le SIAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part Variable [€ HT/m ³]	le m ³	0.9752	0.9752	0 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.1512	0.1512	0 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300	0.3300	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

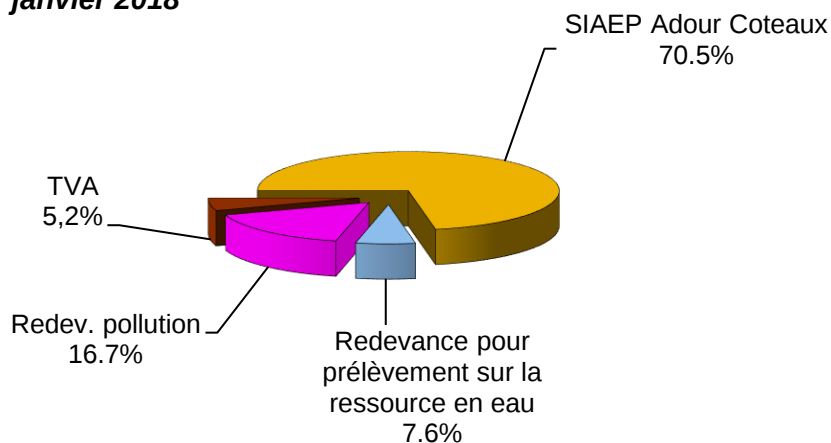
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2018	Variation
SIAEP Adour Coteaux	167.17	167.17	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	18.14	18.14	0.00 %
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00 %
TVA	12.37	12.37	0.00 %
Total [€ TTC]	237.28	237.28	0.00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2018

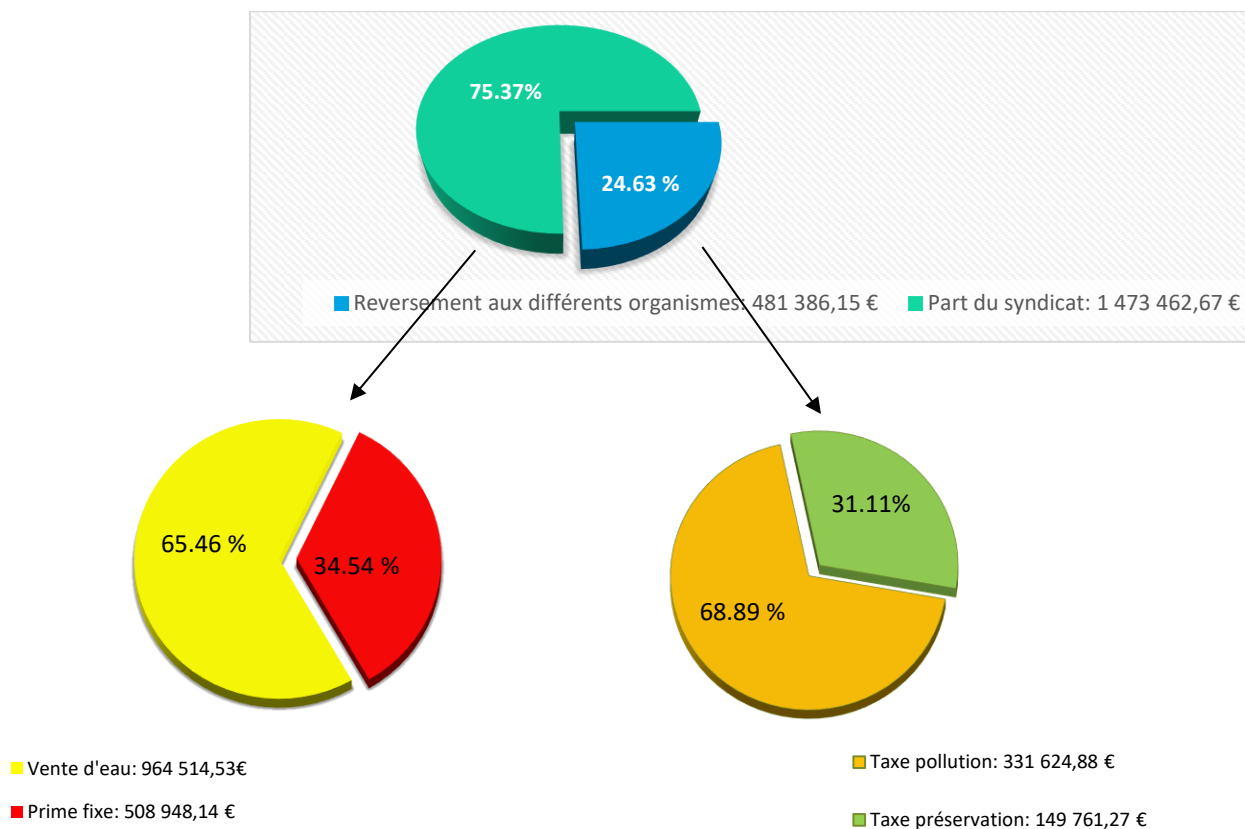
1,98 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



B - LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)

1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)

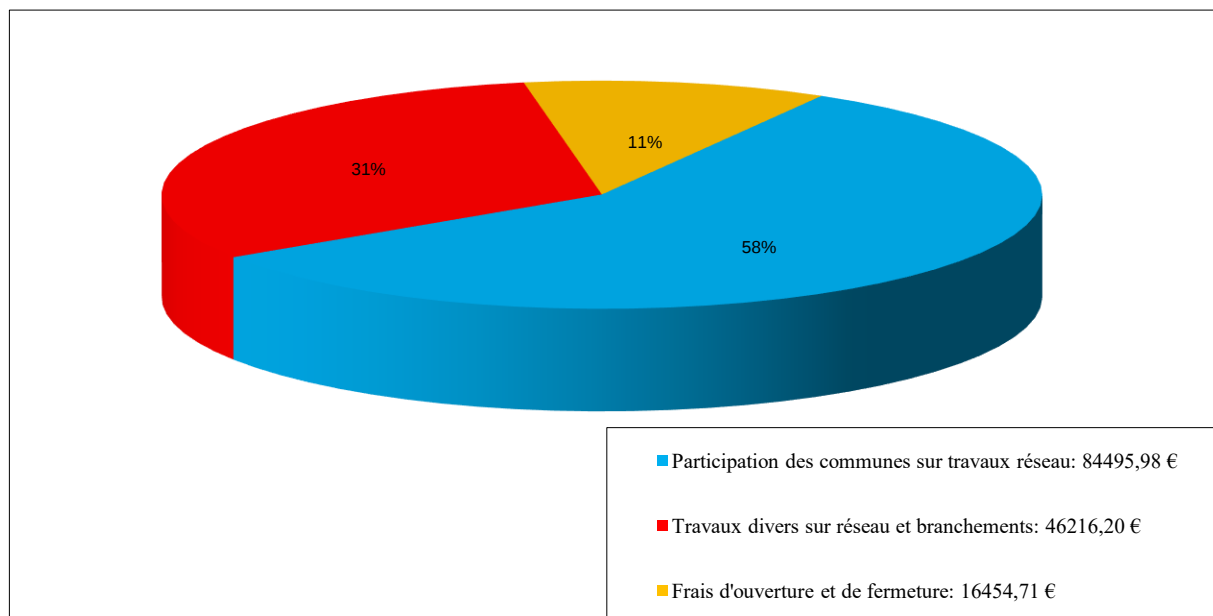


2) Les « autres recettes »

Ce sont les recettes autres que celles résultant de la vente d'eau aux abonnés. On trouve parmi ces recettes :

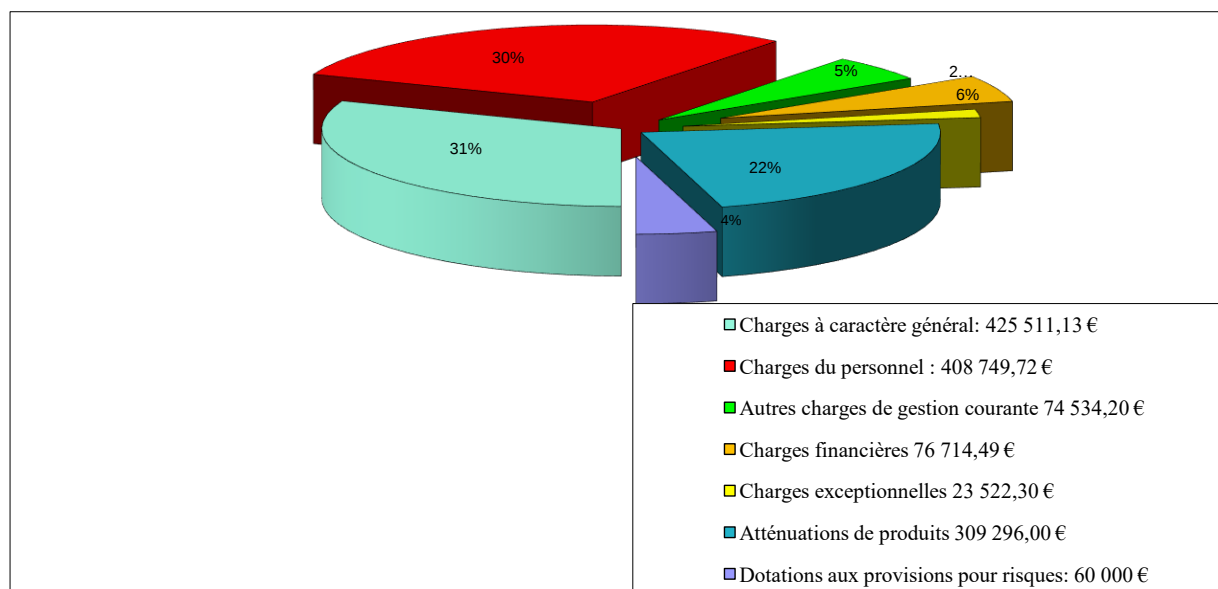
- les travaux ou les prestations effectuées chez les abonnés (interventions, branchements, déplacements de compteurs),
- les travaux réalisés pour le compte des collectivités adhérentes au SIAEP Adour Coteaux,
- les frais d'ouverture et de clôture des contrats d'abonnement.

Le montant des recettes, pour l'année 2018, s'élève à la somme de 147 166.89 € (340 305.37 € en 2017)



C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES REELLES)

1) Dépenses générales en exploitation



Montant des impayés au 31.12.2017

2017 : 46 788.39 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018

$$\frac{\text{Montant des impayés 2018}}{\text{Chiffre d'affaire 2018}} \times 100 = \frac{63\,452.18}{2\,158\,679.51} \times 100 = 3.00\%$$

En 2017, le taux d'impayés était de 2.08%

2) Les investissements

a) Travaux et investissements réalisés au cours de l'année 2018

	DESIGNATION	MONTANT H.T.
<u>TRAVAUX RESEAUX</u>	<u>AUREILHAN</u> Renforcement défense incendie rue Industrie et cité Roussel Remplacement PI	13 468.50 18 829.90
	<u>BOULIN</u> Travaux rue du Vert Galant	62 576.67
	<u>CHIS</u> Renouvellement réseau rue des Pyrénées	174 521.82
	<u>ORLEIX</u> Remplacement B.I	3 331.16
	<u>SARROUILLES</u> Renouvellement conduite 150 route de Trie	496 545.00
	<u>SEMEAC</u> Renouvellement réseau quartier des Cigognes Remplacement PI	545 529.37 30 454.46
	<u>SOUES</u> Travaux rue Honoré Laporte Périmètre de protection	258 572.71 34 250.00
	<u>TRAVAUX DIVERS SUR LE RESEAU</u> branchements	28 806.97
	<u>TRAVAUX BATIMENTS</u> Portail coulissant atelier Travaux électrique réservoir bâche de Boulon	4317.99 16 172.00
	<u>ACQUISITION MATERIEL DIVERS</u> <u>Matériel</u> Groupe électrogène Boitier détecteur Récepteur et émetteur GPS	12415.00 2542.00 13 993.26
	<u>Informatique</u> Remplacement ordinateurs Tablettes	1 207.50 1892.10
	Total des investissements réalisés	1719 426.41

b) Prévisions 2019

RECENSEMENT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU PAR COMMUNE	MONTANT H.T.
AUREILHAN	
Renforcement rue de la Moisson	60 000
Renouvellement avenue du Bois	220 000
Renforcement rue de l'Eglantine	7 000
Remplacement de poteaux à incendie	4 000
DOURS	
Extension réseau DN 80 rue des Pyrénées	7 000
ORLEIX	
Renouvellement réseau route de Bours	60 000
Remplacement de poteaux à incendie	7 000
SEMEAC	
Renouvellement réseau rue Jules Ferry- rue de Verdun	180 000
Remplacement de poteaux à incendie	30 000
SOUES	
Remplacement de poteaux à incendie	7 000
Renouvellement rue Levandowski rue de la Poste	125 000
DIVERS	
Branchements	80 000
Mise à jour informatique du réseau avec repérage et triangulation	8 000
Mise à jour du cadastre	1 000
Travaux imprévus et urgents	30 000
TOTAL	826 000

RECENSEMENT DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	
Armoires électriques	30 000
TOTAL	30 000

ACQUISITION MATERIEL DIVERS	
Balises RFID (géolocalisation des réseaux)	5 000
Gerbeur	3 000
Groupe électrogène chantier	7 000
Panneaux de signalisation	2 000
Divers	5 000
TOTAL	22 000

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	
Tablette Windows	1 500
Remplacement PC	2 000
Divers	5 000
TOTAL	8 500

MATERIEL ROULANT	
Véhicule utilitaire	20 000
TOTAL	20 000

Total des investissements programmés 1 474 000

1 La dette

ETAT DE LA DETTE (en Euros)

ANNEE 2018

N°contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Amortissements Intérêts	Annuités
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 380 459.71	13 682.23 15 408.62	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 397 795.48	12 840.39 17 423.44	30 263.83
0279466	DEXIA	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 266 684.87	16619.27 13707.60	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	2.10	200 000.00 139 642.53	10 353.28 2 932.49	13 285.77
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 457 780.22	12 139.45 19 409.88	31 549.33
0509890001	BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 260 908.74	11 446.92 5 348.64	16 795.56
0518731001	BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2018 Sur 15 ans	1.38	230 000.00 230 000.00	10 406.37 2 485.74	12892.11
TOTAL GENERAL					2 635 000.00 2 133 271.55	87 576.22 76 628.10	164 204.32

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

Crédit Agricole	1236 035.41 €	soit	57.94 %
Banque populaire	139 642.53 €	soit	6.55 %
Dexia	266 684.87 €	soit	12.50 %
Banque postale	490 908.74 €	soit	23.01 %

D – ANNEXES –

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable					
105 points					
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABL (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide ==>)					
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide==>)	1	0(non) ou 1(oui)			
	100	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 263
VP 264

15
40

Annexe 2 : Note d'information de l'agence de bassin Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



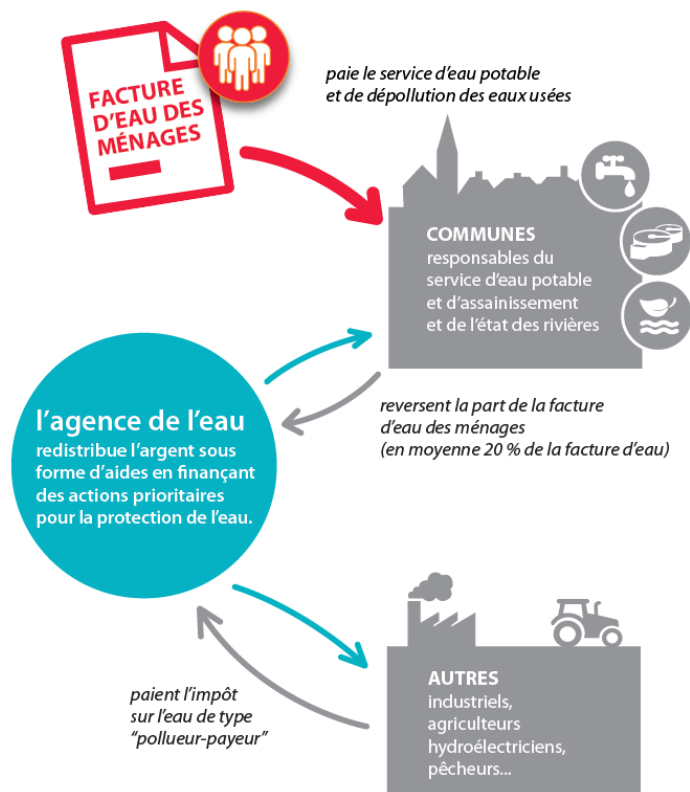
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



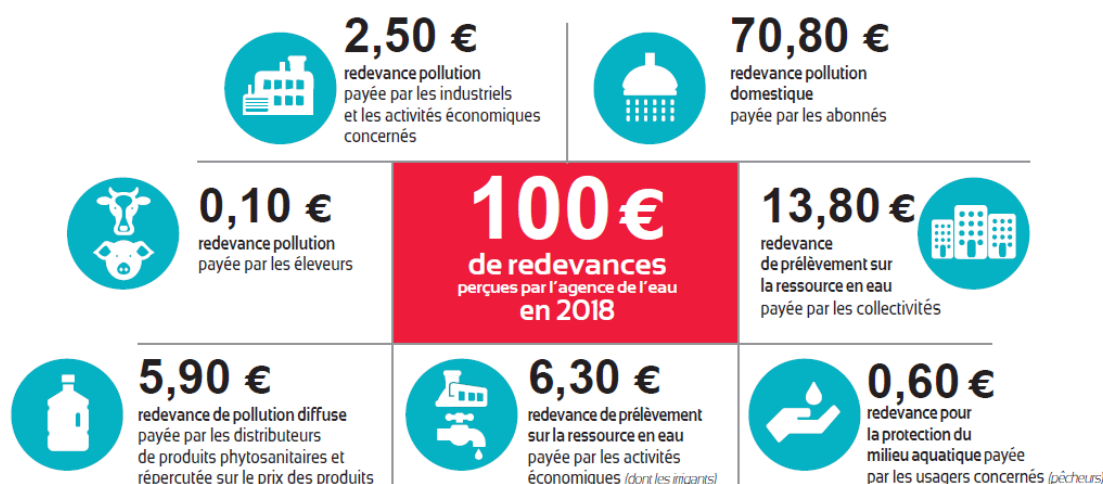
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

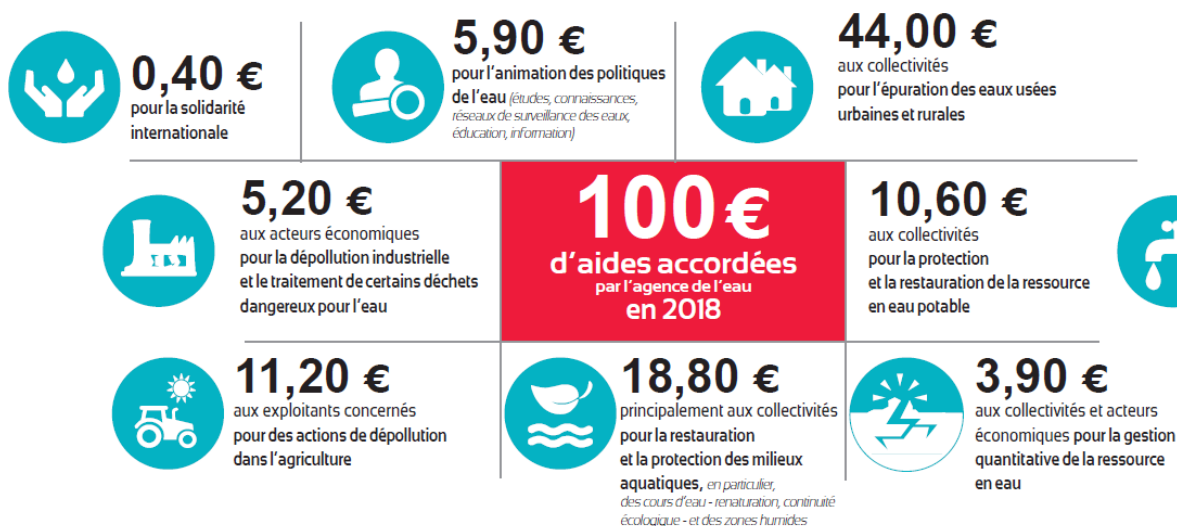


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



 @Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières,
et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées
depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.


**LES
AGENCES
DE L'EAU**
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



NOTES